

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s

Luxembourg, le 22 janvier 2016

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question parlementaire concernant les tests de dépistage des troubles cognitifs et d'apprentissage à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

Afin de briser le tabou sociétal entourant les troubles cognitifs et d'apprentissage (par exemple la dyslexie, la dysorthographe, la dyscalculie, la dyspraxie, et la dysphasie), la Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse a organisé un « forum international sur les troubles d'apprentissage » qui se déroulera le 30 janvier 2016.

Dans ce contexte, nous avons pu lire dans la presse écrite que le diagnostic de ces troubles était souvent rendu difficile par le régime linguistique de notre enseignement fondamental. Il s'ajoute que, jusqu'à présent, aucun test de dépistage n'a été conçu qui tienne compte de la situation multilingue de notre système scolaire et de l'hétérogénéité de notre population scolaire. Ainsi, les professionnel-le-s du secteur doivent s'appuyer sur des tests de dépistage développés à l'étranger, qui ne permettent souvent pas de diagnostic fiable pour les élèves scolarisés au Luxembourg.

En outre, nous avons pu lire que l'Université du Luxembourg aurait exprimé sa volonté de développer des tests de dépistage spécifiques qui prennent en compte la situation du Luxembourg, mais qu'ils n'avaient pas accès aux fonds nécessaires pour financer ces recherches.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- 1. Monsieur le Ministre partage-t-il la vue que la situation linguistique particulière dans notre pays peut rendre difficile le diagnostic des différents troubles cognitifs ? Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre entend-il proposer des mesures qui permettraient de faciliter ce diagnostic ?**
- 2. Monsieur le Ministre a-t-il été informé de la volonté de l'Université du Luxembourg de développer les tests de dépistage adaptés aux conditions spécifiques du Luxembourg ? Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre envisage-t-il d'y allouer des fonds dans le futur ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Claude ADAM
Député



Luxembourg, le 14 mars 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire N° 1720 du Député Claude Adam

Ad 1)

Suite aux mouvements de migration, nombre de pays européens sont confrontés au défi d'une population scolaire très hétérogène et par là aux mêmes difficultés en matière de diagnostic que le Luxembourg.

Les tests développés à l'étranger et utilisés couramment au Luxembourg font preuve des trois critères de qualité requis en psychométrie, à savoir la sensibilité, la validité et la fidélité.

Il est vrai que les résultats obtenus aux tests en question peuvent manquer de précision dans le cas où ces derniers sont administrés auprès d'une population pour laquelle ils n'ont pas été étalonnés initialement.

Néanmoins l'utilisation d'outils diagnostiques différents et complémentaires, voire la mise en relation et la comparaison des résultats que l'élève y a obtenus, permet de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse de la présence de troubles de l'apprentissage tels que la dyslexie.

En ce qui concerne les tests cognitifs, le recours à des outils spécifiquement conçus pour l'évaluation de personnes émanant de pays différents et à racines culturelles variées est préconisé pour limiter l'impact du langage sur les résultats (*culture-free, culture-fair tests*). Les épreuves de ces instruments sont facilement compréhensibles sans explications verbales de l'évaluateur et ne requièrent pas de compétences langagières particulières de la part de la personne évaluée.

Dans des contextes multiculturels et multilingues, l'emploi de certains outils d'évaluation est donc à favoriser par rapport à d'autres.

Voilà pourquoi une équipe d'experts a été chargée d'établir un référentiel d'instruments diagnostiques qui sont à recommander aux professionnels œuvrant en matière de détection de troubles de l'apprentissage, voire de dyslexie.

Ad 2)

Je suis informé de la volonté de l'Université du Luxembourg de développer des tests de dépistage adaptés aux conditions spécifiques du Luxembourg.

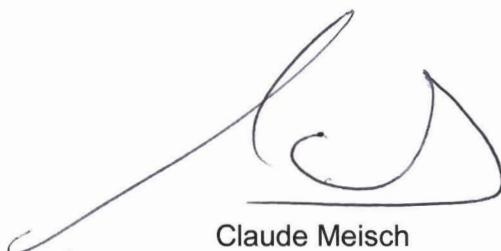
En cas de besoin, il est envisageable que des pédagogues spécialisés et des psychologues diplômés travaillant sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse participent d'une façon ou d'une autre au développement ou à l'étalonnage des outils en question. Une telle collaboration eut d'ailleurs lieu pendant les années 2013 et 2014 dans le cadre du projet universitaire *EpCog*, visant l'élaboration d'un test cognitif non-verbal.

Dans le cadre de la révision à mi-terme du contrat d'établissement 2014-2017 de l'Université du Luxembourg, il est prévu d'allouer des moyens supplémentaires pour le domaine des sciences de l'éducation (800.000 euros pour l'année 2016 et 900.000 pour l'année 2017). Une partie de ces moyens financiers additionnels pourrait être affectée au développement des tests de dépistage adaptés aux conditions spécifiques du Luxembourg.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse n'entend non seulement remédier aux troubles de l'apprentissage et à la dyslexie en particulier, mais aux difficultés d'apprentissage en général. Actuellement nos efforts sont concentrés sur la réussite scolaire de tous les élèves et de nombreux projets et mesures sont entamés à cet effet.

Il ne suffit donc pas de veiller à l'élaboration de tests adaptés, mais la qualité des prises en charge spécifiques qui s'imposent au vu des résultats que l'élève y a obtenus est également à garantir.

Finalement il y a lieu de rappeler que les compétences didactiques d'enseignants bien formés et engagés soutiennent la prévention et la détection précoce des difficultés scolaires ou des troubles de l'apprentissage.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche